



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PROCES-VERBAL de dépôt et de publication

⌘⌘⌘⌘

Arrondissement de : TORCY

Canton de : CHAMPS SUR MARNE

Commune de : CHAMPS SUR MARNE

Le dix janvier deux mille douze,

Nous, maire de la commune de CHAMPS SUR MARNE

En exécution de l'article R. 10 du code électoral et de la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative à la révision et la tenue des listes électorales,

AVONS :

- 1°) Déposé à la mairie les tableaux rectificatifs contenant les additions et retranchements opérés du 1^{er} septembre au dernier jour ouvrable de décembre inclus par les commissions administratives des bureaux de vote de commune tels qu'ils ont été fixés par arrêté du préfet ;
- 2°) Affiché aux lieux accoutumés copie desdits tableaux ;
- 3°) Donné avis aux électeurs, par affiches apposées aux lieux habituels, qu'ils pourront se présenter à la mairie pour prendre connaissance de ces pièces et faire valoir leurs réclamations du **11 au 20 janvier** devant le juge du tribunal d'instance.

De ces opérations, nous avons rédigé le présent procès-verbal, 10 Janvier 2012.

Le maire,